



L'AFdPZ est une association de loi 1901 fondée en 1969 par Jean DELACOUR. C'est la plus ancienne association professionnelle de parcs zoologiques en France.

L'objectif de l'association est de mettre en réseau les établissements zoologiques français, d'assurer leur représentativité devant les autorités de tutelle, ainsi que devant les organisations internationales, d'œuvrer à leur promotion auprès des médias comme du grand public, d'aider au respect de l'Arrêté Ministériel du 25 Mars 2004 notamment en ce qui concerne les 3 missions des parcs : Conservation, Education et Recherche, ainsi que de promouvoir auprès de ses membres le Code d'Ethique de l'AFdPZ et l'investissement dans la conservation de la biodiversité.

A ce jour, le nombre total d'adhérents approche la centaine (voir [carte](#)). D'autres demandes d'adhésion sont régulièrement à l'étude. (A noter : seules les institutions zoologiques françaises peuvent être membre de l'Association, en effet celle-ci n'est pas ouverte aux particuliers.)

L'association est elle-même membre de l' [EAZA](#) (European Association of Zoos and Aquaria), de la [WAZA](#) (World Association of Zoos and Aquariums), d' [ISIS](#) (International Species Information System), et de l' [UICN](#) (Union Internationale pour la Conservation de la Nature), et aussi de l' [AMCSTI](#) (Association des Musées et Centres pour le développement de la Culture Scientifique, Technique et Industrielle).

Les actions de l'AFdPZ en détails

Aide aux membres



- L'AFdPZ reste le référent auprès des autorités françaises, dont le Ministère de l'Ecologie, pour l'évolution des lois françaises en matière d'espèces animales sauvages captives. Madame Françoise DELORD, aujourd'hui Présidente d'Honneur, participa par exemple en 2008 aux rencontres « Animal et Société » du Ministère dans le groupe de travail sur les statuts de l'animal, et siège régulièrement aux commissions nationales de certificat de capacité pour la détention de spécimen d'espèces de la faune sauvage ainsi qu'à la commission faune sauvage captive. L'actuel Président Monsieur Rodolphe DELORD, a signé la charte d'adhésion à la Stratégie Nationale pour la Biodiversité 2011-2020 du Ministère de l'Ecologie.

- Demeure signataire pour la convention collective des « parcs et jardins zoologiques privés ouverts au public » dont dépendent les salariés des établissements zoologiques.
- Soutien de la conservation au sein des parcs zoologiques français (par exemple : discussions en cours pour obtenir des facilités pour les dons à la conservation à l'étranger).
- Développe la formation professionnelle :
En 2009, les démarches auprès du Ministère des affaires sociales, du travail et de la solidarité en vue de l'obtention d'un numéro d'enregistrement en tant qu'organisme de formation ont abouties. L'association peut à présent sous-traiter des formations pour les parcs zoologiques. Ces formations sont alors éligibles à une prise en charge par le FAFSEA (Fonds National d'Assurance Formation des Salariés, des Exploitations et Entreprises Agricoles). Ainsi, les parcs peuvent se faire rembourser le coût de la formation.
L'AFdPZ souhaite véritablement développer les formations. Par conséquent, n'hésitez pas à contacter notre secrétariat pour des formations personnalisées adaptable à vos besoins (Formation éléphant en contact protégé, formation herpétologique, etc).

D'autre part, courant 2009, L'AFdPZ a obtenu une subvention du Fonds Social Européen pour une formation en coopération transnationale réalisée par l'EAZA et destinée aux gestionnaires de stud-book de parcs français.

Publications

- Un code d'éthique a été rédigé, puis adopté en 2009 par le conseil d'administration. L'adhésion à l'AFdPZ implique dorénavant l'application de ce nouveau code.
- Afin d'aider au mieux les directeurs d'établissement dans la gestion de leur collection une bourse aux animaux (Liste d'animaux disponibles et recherchés par les parcs zoologiques) est envoyée de façon semestrielle aux membres. Dans un souci écologique, son mode de diffusion a été revu en 2009 : elle est dorénavant envoyée par email aux membres et, sur demande et après règlement de l'abonnement, aux autres structures animalières qui le souhaitent.
- Dans le but de favoriser la communication et la cohésion inter-parcs, L'AFdPZ assure depuis 2009, la parution d'un journal bimestriel : « La Licorne ». Comme la bourse, il est diffusé par e-mail à l'ensemble de nos membres. En plus de la conservation, il aborde des thèmes variés dont la pédagogie, la formation, la recherche, les nouveautés et naissances remarquables, les évolutions en matière de réglementation, les campagnes EAZA, etc.

Education à la protection de la nature

- De plus, du fait du très grand nombre de visiteurs accueillis chaque année par les parcs animaliers français, nous avons l'opportunité de sensibiliser la société et d'avoir un impact conséquent. Cela est considéré comme un réel soutien éducatif à la conservation et l'environnement en général.

Suivant cet axe de développement, un nombre croissant de parcs animaliers s'équipent de structures permettant de réduire leur impact sur l'environnement (pompes à chaleur, panneaux solaires, station d'épuration écologique, etc), utilisent des matériaux respectueux de l'environnement (papier recyclé, sacs biodégradables, etc), imposent le tri sélectif dans leur enceinte, et sensibilisent leurs visiteurs à la pollution de l'eau qui peut être responsable de la mort de poissons, tortues, et mammifères marins, ainsi qu'au gaspillage de l'eau (notamment au niveau des sanitaires).

Conservation et recherche

- L'AFdPZ peut parfois apporter son aide – principalement logistique - aux parcs qui participent aux campagnes de conservation in situ de l'EAZA (2009 : Carnivores européens) et aux actions initiées par les Nations Unies (2009 Année du Gorille). Cela se traduit par exemple, par la centralisation des ressources disponibles, ou la création, le financement, et la diffusion de panneaux pédagogiques.
- L'AFdPZ soutient financièrement des programmes de conservation in situ (Subvention d'une replantation des zones de forêts sèches ravagées par les feux de forêts à Analabé – Madagascar - pour protéger les espèces animales endémiques), et de recherche (Développement d'une méthode non-invasive pour suivre le cycle sexuel chez les éléphants et les rhinocéros à partir de dosages hormonaux sur les fèces).

Visiteurs, sachez qu'en visitant un de nos établissements vous favorisez la conservation car vous permettez non seulement aux programmes d'élevage de perdurer au sein des zoos mais aussi le financement des programmes de conservation in situ.

En s'engageant pour la conservation des espèces, l'AFdPZ agit pour notre futur.

Cependant, rappelons que sans nos sponsors, il serait plus difficile d'agir. Nous remercions donc sincèrement la société UNILEVER – MIKO qui nous soutient depuis plusieurs décennies !